

08 | **POWER TRAIN** : la garantie jusqu'à la 8^{ème} année.

Cette garantie couvre la boîte de vitesses et le moteur et peut être appliquée aux voitures dont la garantie vient d'expirer et ayant jusqu'à huit ans de vie.

S'agissant d'une garantie flexible, la garantie **POWER TRAIN** peut être demandée à tout moment, dans les limites des conditions d'admission. Il faut toutefois rappeler que :

- Si la garantie est demandée entre la date d'expiration de la garantie contractuelle et la sixième année de vie du véhicule, elle peut être achetée à tout moment, elle a une durée d'un an et peut être répétée une autre fois.
- Si la garantie est demandée entre la septième et la huitième année de vie, elle peut être achetée à tout moment, à condition que le véhicule ait précédemment bénéficié d'un service **POWER**. Elle a une durée annuelle et peut être répétée une autre fois pendant la vie du véhicule.

Après l'achat d'une **POWER TRAIN**, il n'est pas possible de souscrire d'autres produits de garantie Voiture d'Occasion.

La couverture de la garantie **POWER TRAIN** est limitée uniquement aux composants suivants :

- **MOTEUR** : bloc moteur et tous les composants intérieurs, culasse/s cylindres et groupe soupapes, radiateur/s d'huile, joint/s culasse, carter et pompe à huile, boîtiers Bosch Motronic (*sont exclus les joints d'étanchéité et les fuites d'huile en général*).
- **BOITE DE VITESSES MECANIQUE** : carter de boîte et boîte de différentiel, y compris tous les composants intérieurs (*sont exclus les joints d'étanchéité et les fuites d'huile en général*).
- **BOITE DE VITESSES FT** : carter de boîte et boîte de différentiel, y compris tous les composants intérieurs, groupe hydraulique de commande, boîtier (*sont exclus les joints d'étanchéité et les fuites d'huile en général*).